



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03.58-43-00-60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 172 St et Reg 16

### Réunion téléphonique du 4 février 2022

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »*

**Présents :** MM Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER – Jean-Louis TRINQUESSE

Début de réunion à 16 h 00

## 1. Ententes

**Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 20 janvier 2022** : concernant l'entente U13 Vergigny/Neuvy Sautour

La commission confirme leur décision en date du 18 janvier 2022 (PV 156 St et Reg 15) :

- *« attendu que l'entente en catégorie U13 a été validée en commission statuts et règlements le 5 octobre 2021 (PV 58 St et règ 9) :*
  - VERGIGNY / NEUVY SAUTOUR
- *ne peut donner suite à la demande du club de Vergigny,*
- *maintient cette entente en catégorie U13 jusqu'à la fin de saison 2021/2022. »*

**La commission valide les ententes suivantes :**

- **Catégorie U15**
  - ST CLEMENT ONZE 2 / PARON FC 3 / MALAY LE GRAND
- **Catégorie U13**
  - FONTAINE LA GAILLARDE / MALAY LE GRAND

Fin de réunion à 16 h 30.

Le Président de commission  
Patrick SABATIER